

Rapport N° 138

Réseau d'évacuation des eaux usées

Chemisage du collecteur de concentration situé dans l'espace du cours d'eau du Cossy
Demande d'un crédit de réalisation de CHF 468'000.- HT

Nyon, le 25 novembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission au grand complet composée de Messieurs M. Bourqui, V. Despond, A. Dumas, M. Gay, H.R. Nilsson, F. Tschuy, B. Ueltschi et K.G. Rupprecht (président et rapporteur) s'est réunie le 19 novembre 2013. La commission a reçu Monsieur le Municipal O. Mayor ainsi que le chef du service Travaux et Environnement, Monsieur F. Menthonnex. Elle les remercie pour leurs explications et réponses aux questions posées.

Le crédit qu'il nous est demandé d'accorder doit permettre d'effectuer un travail de chemisage du collecteur de concentration des eaux usées dans l'emprise de l'espace du cours d'eau du Cossy, sur une distance d'environ 1,6 km, soit depuis le Nord de la Ville, à la hauteur du centre commercial « Porte de Nyon », jusqu'à son entrée dans le passage sous-terrain situé dans le Parc de la Morâche. Les tuyaux en ciment collectant les eaux usées ont été installés il y a 50 ans en 1963, et même s'ils sont censés avoir une durée de vie de 80 ans, M. Menthonnex n'a pas encore pu confirmer celle-ci dans la pratique, car trop nombreux sont les tuyaux connaissant des problèmes de cassure, d'usure, de calcification et de défauts d'étanchéité bien avant cette durée. Ceci est donc également le cas sur ce tronçon qui connaît de nombreux mouvements de terrain, ainsi que de nombreux arbres dont les racines parviennent à passer au travers des raccords. Pour l'environnement, et particulièrement dans ce cas de conduite d'eau usée aux abords immédiats du cours d'eau du Cossy, des défauts d'étanchéité conduisent à deux problèmes majeurs :

1. Les eaux usées peuvent se retrouver dans le milieu naturel => pollution
2. Les eaux du cours d'eau et les eaux de pluie s'introduisent dans le collecteur par infiltration et deviennent ainsi des « eaux claires parasites », car elles diluent les eaux usées conduites à la station d'épuration pour traitement.

Ces problèmes se retrouvent d'ailleurs sur l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux, et la Ville s'emploie à améliorer continuellement ce réseau petit à petit. Les lois fédérales et cantonales de la protection des eaux imposent à ce que chaque commune présente un « *Plan général d'évacuation des eaux* » qui doit préciser comment il est prévu d'étendre ce réseau et comment il doit être entretenu. Il est à remarquer que Nyon a été la première ville vaudoise à avoir présenté son *plan général d'évacuation des eaux*, accepté par le Conseil d'Etat en 2003. Ce plan prévoit entre autres de faire des travaux d'entretien du réseau tous les dix ans, travaux au cours desquels les collecteurs sont nettoyés, puis contrôlés visuellement à l'aide de caméras, pour finalement conduire à des travaux de réparation si nécessaire.

Ce sont des contrôles télévisés effectués en 2011 qui ont mis en évidence les nombreux défauts sur le collecteur d'eaux usées du Cossy. Comme un programme de renaturation du Cossy était prévu en 2012, on n'a pas voulu engager les travaux de réparation auparavant, vu qu'il y avait un risque de perforer le collecteur lors de travaux de renaturation. Ces travaux étant maintenant terminés – sans dégâts sur le collecteur -, il est temps de procéder aux réparations. M. Menthonnex a précisé que ces travaux rentrent dans la catégorie des « entretiens constructifs », comme les travaux d'entretien des routes, et qu'il ne s'agit pas de réadapter le système. C'est la raison pour laquelle ces travaux auraient normalement dû être intégrés dans le budget 2013, mais à cause d'un dysfonctionnement, ils ont été oubliés. Comme il est important que ces travaux se fassent en période de basses eaux, soit janvier / février 2014, il a été décidé de faire la demande de crédit en toute transparence par voie de ce préavis, sans l'intégrer dans le budget 2014.

Malgré les dommages, l'état structurel du collecteur ne demande pas un remplacement total. On peut donc considérer ces travaux comme légers, vu qu'il n'y a pas besoin d'effectuer des travaux de terrassements. Par contre la technologie utilisée pour le chemisage des collecteurs (injection d'une « chaussette » polyester thermodurcissable) est très particulière, et il n'y a que trois entreprises qui ont pu répondre à l'appel d'offre de la commune. Ce travail de chemisage a déjà été pratiqué sur d'autres tronçons du réseau d'évacuation de la Ville et même si nous n'avons pas encore assez de recul pour le vérifier, cette technologie devrait permettre de prolonger la durée de vie du collecteur de minimum 30 ans, voire même 40 ans.

Conclusions :

Vu que la Ville de Nyon s'est déjà engagée depuis de nombreuses années dans d'importants investissements pour la construction de son réseau d'évacuation et de séparation des eaux, il est important qu'elle se donne les moyens de l'exploiter et de l'entretenir de façon à ce qu'il remplisse pleinement sa fonction. L'état du collecteur sur le tronçon de l'espace du cours d'eau du Cossy compromet gravement sa fonction d'évacuation et de séparation. En effet les problèmes d'étanchéité entraînent de gros risques de pollution avec des eaux usées pouvant se retrouver dans les eaux du Cossy, ainsi que des eaux claires « parasites » qui se mélangent aux eaux usées, et qui compromettent ainsi l'efficacité du traitement des eaux usées à la station d'épuration.

Pour ces raisons, c'est à l'unanimité que les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis vous demandent de l'accepter.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 138 concernant une demande de crédit de CHF 468'000.- HT permettant le chemisage du collecteur de concentration situé dans l'espace du cours d'eau du Cossy,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 468'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de chemisage du collecteur de concentration situé dans l'espace du cours d'eau du Cossy ;
2. que le montant de CHF 468'000.- HT sera porté en augmentation du compte N° 9143.12 Station d'épuration et collecteurs d'égouts - dépenses amortissables en 30 ans.

La Commission :

BOURQUI Marc, DESPOND Vincent, DUMAS Antoine, GAY Maurice, NILSSON Hans Rasmus, TSCHUY Frédéric, UELTSHI Bernard, RUPPRECHT Knut G. (président-rapporteur)